



Date de facture 06/10/2024
N° de facture 11356436611024

Remise à Zéro 05/11/2024
Fin d'engagement Date échue

N° de compte client 1.55459162
N° de ligne 06 80 20 22 10

M DULAC GUILLAUME
LIEU ROUTE DE MOULES
46310 UZECH

Bonjour, voici votre facture du 6 octobre 2024

	€ HT	€ TTC(*)
Montant prélevé le 21 octobre 2024		22,99
Vos services fournis par votre opérateur	12,49	14,99
Vos abonnements, forfaits et options	12,49	14,99
Vos communications (du 06/09 au 05/10)	0,00	0,00
Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement		8,00
Montant de la facture soumis à TVA	12,49	14,99
TVA 20,00 % payée sur les débits		2,50
Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %		12,49

(*) Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total.

Votre facilité de paiement pour votre équipement

Après cette mensualité, le montant de votre facilité de paiement sera totalement réglé.

Rappel : vous avez souscrit une facilité de paiement (E0032758594024) de 24 mensualités de 8,00€ d'un montant total de 192,00€.

Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à votre facilité de paiement dans la rubrique Mon Compte sur bouyguestelecom.fr.

Vous serez prélevé sur votre compte bancaire avec comme Référence Unique de Mandat (RUM) : BT1150G0U2U88



Utilisateur de la ligne GUILLAUME DULAC	Numéro de la ligne 06 80 20 22 10	Annexe de la facture 11356436611024
--	--------------------------------------	--

	%TVA	€ HT	€ TTC(*)
Vos services fournis par votre opérateur		12,49	14,99
Vos abonnements, forfaits et options			14,99
Pour le mois à venir (du 06/10 au 05/11)			
· Forfait client Sensation 100Go Av. Smartphone	20,00	21,66	25,99
· Remise Forfait	20,00	-4,17	-5,00
· Avantage client box	20,00	-5,00	-6,00
Vos communications (du 06/09 au 05/10)			0,00
décomptées de vos forfaits			
· 04:51:15 dans le cadre de vos Appels illimités 24h/24			
· 645 unités dans le cadre de vos SMS/MMS illimités 24h/24			
· 00:01:28 dans le cadre de votre Messagerie vocale			
· 12 Go 811 dans le cadre de votre Internet décompté de votre forfait principal			

(*) Les montants TTC sont arrondis, leur somme peut différer de celle reprise sur la facture.

Total pour cette ligne

14,99

Détail de votre facture du 6 octobre 2024

Vos services fournis par votre opérateur

Vos communications

décomptées de vos forfaits

Internet décompté de votre forfait principal 0,00

Rappel : 1ko = 1024 octets, 1Mo = 1024 ko

Date	Volume	Pays	Coût € TTC*
05/09	50 Ko 755	France	0,000
06/09	130 Mo 164	France	0,000
07/09	188 Mo 800	France	0,000
08/09	192 Mo 279	France	0,000
09/09	698 Mo 994	France	0,000
10/09	402 Mo 975	France	0,000
11/09	37 Mo 350	France	0,000
12/09	127 Mo 781	France	0,000
13/09	1 Go 367	France	0,000
14/09	1 Go 623	France	0,000
15/09	1 Go 164	France	0,000
16/09	483 Mo 959	France	0,000
17/09	84 Mo 657	France	0,000
18/09	95 Mo 400	France	0,000
19/09	124 Mo 089	France	0,000
20/09	143 Mo 578	France	0,000
21/09	890 Mo 558	France	0,000
22/09	131 Mo 438	France	0,000
23/09	784 Mo 423	France	0,000
24/09	276 Mo 929	France	0,000
25/09	253 Mo 249	France	0,000
26/09	230 Mo 467	France	0,000
27/09	95 Mo 668	France	0,000
28/09	155 Mo 501	France	0,000
29/09	180 Mo 201	France	0,000
30/09	887 Mo 905	France	0,000
01/10	294 Mo 939	France	0,000
02/10	349 Mo 304	France	0,000
03/10	1 Go 181	France	0,000
04/10	243 Mo 236	France	0,000
05/10	170 Mo 490	France	0,000

Total de vos consommations 0,00

Tout est bien rangé dans cette facture

On récapitule ce qu'elle peut contenir ?

1 Vos services fournis par votre opérateur bien sûr

Vos abonnements, forfaits et options

C'est-à-dire votre forfait mensuel ainsi que ses options, remises déjà déduites.

Vos communications

Là, il s'agit uniquement des communications hors-forfait (ex. : appels vers ou depuis l'international, SMS, MMS et Internet mobile au-delà du forfait...).

Vos autres services et produits

Ici, on regroupe les frais ou achats ponctuels (recharges Internet mobile, vidéos à la demande, mise en service de ligne Bbox, frais de rejet de paiement ou de résiliation...).

Montant prélevé le 23 avril 2021		11,49
1	Vos services fournis par votre opérateur	0,00
	Vos abonnements, forfaits et options	0,00
	Vos communications (du 09/03 au 08/04)	0,00
	Vos autres services et produits	0,00
2	Vos services fournis par des tiers	0,00
	Vos services ponctuels	0,00
	Vos autres services de tiers (**)	3,49
3	Vos abonnements	3,49
	Mensualités de votre facilité de paiement pour votre équipement	8,00

1

Une facture détaillée avec les 10 chiffres des numéros de téléphone ?

Vous pouvez choisir l'option dans votre Espace Client et même demander vos précédentes factures avec un relevé à 10 chiffres.

2 Vos services de tiers

Les tiers, ce sont d'autres fournisseurs

Donc cela peut concerner des appels vers des numéros spéciaux ou courts, des appels ou SMS de vote ou de jeu TV, des achats de crédits de jeu, des services en ligne Internet+ et SMS+ (jeux, services de vidéo, sonneries, services de rencontre...).

Bon à savoir : toutes les coordonnées de ces fournisseurs de services sont sur le site surmafacture.fr

3 Des équipements à régler

Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement

Ici, cela concerne un mobile acheté chez Bouygues Telecom et payé en plusieurs fois, en plus de votre forfait.

Avec l'app, maîtrisez vos dépenses

Sur l'appli Espace Client, vous pouvez, partout et tout le temps :

- Suivre votre consommation en temps réel,
- prévoir des alertes automatiques en cas de hors forfait sur les mobiles,
- bloquer un forfait pour éviter les dépassements de type numéros spéciaux, VOD, etc.,
- gérer vos achats ponctuels.

Pour télécharger l'appli Espace Client, il suffit de flasher ce code ci-dessous.



Votre Espace Client est aussi sur bouyguestelecom.fr, rubrique "Mon Compte".

Si vous avez encore des interrogations, on vous accompagne [ici](#)

Adresse : Bouygues Telecom - Service Client TSA 59013 - 60643 Chantilly Cedex

Par téléphone : Au 1064 du lundi au samedi de 8h à 20h. Depuis un mobile, appel gratuit puis mise en relation décomptée du forfait ou depuis un poste fixe, prix d'un appel local. Pour connaître l'ensemble de nos tarifs, rendez-vous sur bouyguestelecom.fr rubrique "Tarifs et conditions".

Il résulte des dispositions de l'article 256, I du CGI que le versement d'une somme d'un débiteur à son créancier ne peut être regardé comme la contrepartie d'une prestation de service entrant dans le champ de la TVA qu'à la condition qu'il existe un lien direct entre ce versement et une prestation individualisable.